Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260915-2026D067-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D067

Autorisation de recourir à l'emprunt

Réalisation d'un Contrat de Prêt PLUS d'un montant total de 375 000€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction de 3 logements sociaux aux étages de la Maison de services.

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 10/09/2026
Présents : Pierre LE GOFF, Maryannick PENN, Jérémy LAINE, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Isabelle CHAILLOU, Fleur GUERIN, Stéphane GRASSIN, Patrick JAOUEN, Sylvie RICOU, Alain TIRILLY
Absents/Excusés : André NEDELEC pouvoir à Pierre LE GOFF, Catherine BARON pouvoir à Alain TIRILLY, Sébastien BOUGET pouvoir à Patrick JAOUEN, Maxime LESTRUHAUT pouvoir à Jérémy LAINE, Géraldine MERRET pouvoir à Fleur GUERIN
Secrétaire de séance : Isabelle CHAILLOU
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10 Votants : 15 Procurations : 5

Rapporteur : Pierre LE GOFF, Maire

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes, relatifs aux délégations de compétence de l'organe délibérant à l'exécutif ;
VU le projet de construction de 3 logements sociaux aux étages de la Maison de services ;
VU les caractéristiques financières du Contrat de Prêt de la Caisse des dépôts et consignations.

Monsieur Pierre LE GOFF, maire expose à l'assemblée que pour le financement de cette opération, la Caisse des dépôts et consignations a proposé un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 375 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLUS
Montant :	375 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt : Dont durée de la phase du différé d'amortissement :	30 ans 12 mois
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0.6% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance et intérêts prioritaires : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est intégrée dans l'échéance
Modalité de révision :	Double révisabilité

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260915-2026D067-DE

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'AUTORISER le recours à l'emprunt dans les conditions présentées ci-dessus ;
D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt et l'ensemble des documents afférents et à procéder à toutes démarches nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF